

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES


Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **9 octobre 2018**, à **19 h 30** au Pavillon Wilson situé au 4 b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	23, rue Bourbonnais
	Numéro de cadastre :	1 685 039
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'implantation d'un garage isolé avec une marge latérale minimale de 0,72 mètre au lieu d'une marge de 0,9 mètre; • Autoriser la corniche du garage à 0,31 mètre de la ligne de terrain au lieu d'un minimum de 0,50 mètre • Autoriser l'implantation d'une remise avec une marge latérale minimale de 0,76 mètre au lieu de 0,9 mètre; • Autoriser l'implantation d'une thermopompe avec une marge latérale minimale de 0,72 mètre au lieu de 3 mètres; <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
2	Adresse civique :	106, rue des Abeilles
	Numéro de cadastre :	1 685 814
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser la construction d'un garage attenant avec une largeur maximale de 88% (5,99 mètres) par rapport à la façade du bâtiment principal au lieu d'une largeur maximale de 70% (4,76 mètres); • Autoriser une saillie de garage de 2,70 mètres au lieu de 1,2 mètre <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>
3	Adresse civique :	6-8 rue Principale
	Numéro de cadastre :	6 223 118
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser une marge latérale gauche et une marge arrière nulle au lieu d'une marge minimale de 4 mètres; • Autoriser une marge avant secondaire de 4,04 mètres au lieu de 4,60 mètres; • Autoriser une marge arrière nulle au lieu de 9 mètres; <p>Afin de rendre le tout conforme au Règlement de zonage No URB-300 en vigueur.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 14 septembre 2018



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Sisa-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal, Saint-François, édition du 19 septembre 2018;
2. affiché sur le babillard et le site internet de la Ville, le 14 septembre 2018;



Louise Sisa-Héroux, B.A.A.
Directrice générale adjointe et greffière